

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_139

**OBJET : EXTENSION PÔLE TERTIAIRE
– AVENANT 1 LOT PLOMBERIE,
SANITAIRES ET CHAUFFAGE**

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre à 20 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mardi 30 août 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 30
Pouvoirs : 5
Votants : 35

Résultat des votes :

Pour : 34
Abstention : 1
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUPOUR, Marie José SÉGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grrotte) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christlane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)

Pouvoirs : Myriam CATTANEO à Evelyne LABRUDE ; Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Denis BEANQUET à Maryline ZANNA ; Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Mathias LAVOLÉ à Bertrand PICHON-MARTIN

CONSIDÉRANT les travaux d'extension du pôle tertiaire Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT les marchés signés en avril 2020,

CONSIDÉRANT l'arrêt du chantier en juillet 2020 et la reprise en septembre 2021,

CONSIDÉRANT l'évolution des prix durant cette période due à la crise COVID,

CONSIDÉRANT l'avenant 1 et les prix actualisés pour le lot Plomberie – Sanitaires – Chauffage d'un montant de 11 317.00 € HT (12.50% du montant du marché) portant le mont du marché de 90 500.00 €HT à 101 817.00 € HT,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ et 1 Abstention

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant n°1 pour le lot Plomberie – sanitaires – chauffage.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 7 septembre 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

